



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISSION LOCALE
DU PAYS DE SAINT-OMER



#1jeune1solution

PLAN GOUVERNEMENTAL #1JEUNE 1SOLUTION

Les différentes mesures



#1jeune1solution

Pour faire face à la crise sanitaire et à la détérioration de la situation économique, le Gouvernement a mis en place des mesures inédites de soutien aux entreprises, aux salariés et aux jeunes dans le cadre d'un Plan de Relance exceptionnel de 100 milliards d'euros.

Présenté le 23 juillet 2020, le plan #1jeune1solution est une composante du plan France Relance pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans impactés par la crise sanitaire via notamment le renforcement de mesures telles que les contrats aidés.



#1jeune1solution

« Le plan 1 jeune 1 solution », mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route..

Site Web : www.1jeune1solution.gouv.fr



un jeune, une solution : les mesures mobilisables

1. présentation mesures d'accompagnements des jeunes
2. présentation des aides à l'insertion et l'embauche des jeunes

Le PACEA

- créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, **le pacea est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis le 1er janvier 2017.**
- il donne lieu à un diagnostic approfondi entre le conseiller et le jeune à son entrée, pour définir des objectifs (projet professionnel, techniques de recherche d'emploi, etc.), identifier les freins (santé, couverture sociale, mobilité etc.), assortis d'actions à mener sur une durée de 24 mois.
- **depuis le 1^{er} janvier 2021, l'allocation pacea est multipliée par 2, soit 3 000 € environ par an pour se former, acquérir le permis, gagner en autonomie**



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Garantie Jeunes

- la garantie jeunes constitue une modalité spécifique du PACEA.
- elle s'adresse prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (neet) et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active pour une personne seule.
- il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi qui combine un suivi individuel renforcé, des mises en situations professionnelles, des ateliers collectifs dans l'objectif d'un accès à l'emploi ou la formation à un métier.
- **Objectifs 2021 sur l'arrondissement de Saint Omer : 742 entrées (en 2020 : 360) soit un doublement de l'objectif 2020**



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les parcours d'accompagnement nationaux PACEA garantie jeunes = parcours gagnant pour le jeune

- Proposition d'un accompagnement renforcé avec propositions sur l'orientation, la formation, l'emploi
- mobilisation de la mission locale centrée sur les axes difficultés d'accès à l'emploi. Un jeune en pacea ou garantie jeunes a un suivi plus intensif qu'un jeune avec un accompagnement dit classique.
- engagement moral et contractualisé entre le jeune et le conseiller - 24 mois avec une vision de première réponse insertion emploi ou formation dans les 12 mois premiers mois. moyenne de 15 propositions dans les domaines professionnel et social.
- PACEA ou garantie jeunes = allocation mobilisable



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)

L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) a pour objectif d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable :

- en favorisant pour tous une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat (aidé ou en alternance) ou une formation
- en sécurisant les périodes de transition (immersion, contrat de courte durée, formation courte) et l'intégration professionnelle durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue)

Il se déroule soit sous la forme d'un accompagnement individualisé de 6 mois.

L'AIJ comprend **cinq phases** :

1. diagnostic approfondi
2. co-construction du projet professionnel
3. définition du plan d'action
4. accompagnement intensif à la mise en œuvre du plan d'action
5. suivi dans l'emploi durable ou la formation longue, y compris au-delà de la durée initiale de l'accompagnement

Qu'est ce que le PEC « Parcours Emploi Compétences » :

Recruter une personne avec ce type de contrat vous permet de :

- former un salarié aux méthodes et pratiques de l'employeur ;
 - Transmission de savoir-faire ;
 - Et surtout aider une personne éloignée de l'emploi à s'insérer professionnellement.
-

« le parcours emploi compétences » :

Le PEC est un contrat de droit privé (CUI CAE) qui repose sur un triptyque emploi-accompagnement-formation (convention tripartite signée par l'employeur, le prescripteur et le jeune).

L'employeur doit :

- être en capacité d'offrir un poste et un environnement de travail propices à une insertion durable dans l'emploi;
 - proposer des actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, aide à la construction du projet professionnel...);
 - proposer des actions de formation en interne ou en externe (parcours d'accueil, remise à niveau, validation des acquis de l'expérience...);
 - désigner un tuteur pour accompagner le jeune ;
-

PEC Jeunes (arrêté préfectoral publié le 12 mai 2021) :

- Cible : jeunes de moins de 26 ans et de moins de 31 ans si présentant un handicap.
- Durée hebdomadaire maximale de **prise en charge de 30h** (initialement 20 H)
- Durée de la convention initiale ou du renouvellement de 6 à 12 mois
- Taux de droit commun **de 65 % pour les jeunes** « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi »
- Taux de **80 % pour les DE résidant en QPV** ou ZRR (tout public)

Les métiers possibles

Les métiers généralement pourvus en PEC :

- Espaces verts/aménagement paysager/agent technique polyvalent
- Petite enfance
- Restauration collective

Il est également possible de recruter en PEC sur des postes :

- De médiation numérique
- Administratifs

⇒ Unique contrainte sur le poste : doit être en adéquation avec le projet de la personne, son profil ou ses besoins (et remplir les conditions de diplôme indispensables pour exercer certaines fonctions).

Différences entre service civique et PEC

- Le Service Civique Volontaire est un **engagement des jeunes** au service de l'intérêt général, de la société, qui donne un sens à leur action et les inscrivant dans un projet
- pour l'**organisme d'accueil** il s'agit d'un moyen **d'expérimenter des projets** d'innovation sociale, de renforcer la **qualité du lien avec le public**, d'aller à la rencontre de nouveaux publics, bénéficier d'un regard neuf



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Civique - exemples de missions :

- **prévenir l'échec scolaire : mise en place de tutorat pour accompagner aux devoirs, lutte contre l'illettrisme en favorisant la lecture en médiathèque notamment, soutien au parcours éducatif des jeunes du 3eme cycle en décrochage scolaire.**
- **favoriser des activités périscolaires de qualité : faire le lien entre les écoles et l'offre culturelle, sportive, socio-éducative sur le territoire pour favoriser les actions communes avec les équipes d'animation...**
- **favoriser l'accès au numérique pour tous : ateliers d'utilisation des outils informatiques auprès d'un jeune public, initiation à une recherche « intelligente » sur internet.**

Exemple : Ce que le volontaire peut faire et ne pas faire

« dans le cadre des animations périscolaires, il ne peut être animateur, ni être comptabilisé comme un encadrant dans les dispositifs d'animation. en revanche, il peut participer à la mise en relation entre le tissu associatif, culturel, sportif local et les centres de loisirs pour favoriser des temps périscolaires de qualité. »

Les avantages du PEC

L'employeur est exonéré :

- des cotisations patronales ;
- de la taxe sur les salaires ;
- de la taxe d'apprentissage ;
- des participations dues au titre de l'effort de construction ;
- des indemnités de fin de contrat pour un CDD.

Le PEC permet d'offrir un contrat de travail à une personne en insertion, soit :

- Une expérience professionnelle supplémentaire (voire une première expérience pour certaines personnes)
- Une montée en qualification et en compétence
- Une situation professionnelle stable pendant un temps donné
- De nouvelles habitudes de travail, dans un contexte bienveillant, avec un accompagnement au quotidien de l'employeur et du prescripteur

Il s'agit d'un **engagement citoyen** de l'employeur public en faveur d'une personne en parcours d'insertion (qui réside ou non sur le même territoire).

NB : Mutualisation possible entre deux collectivités, les solutions les mieux sécurisées juridiquement sont le portage de l'emploi par un **groupement d'employeur** ou par une **intercommunalité**.

Vigilance toutefois sur la dilution des responsabilités des employeurs, en particulier en matière de conditions d'encadrement, de tutorat et de mise en œuvre des actions de formation et d'accompagnement professionnel, risquant d'affaiblir le cadre qualitatif des contrats PEC

reste à charge pour un employeur public sur le recrutement d'un PEC :

- PEC pour les jeunes de -26 ans / pris en charge à 65% - contrat 20H / durée 12 mois :

399 euros par mois (coût salarial employeur diminué des exonérations ou Réduction Générale et aide),

4793 pour 12 mois

Ce qui équivaut au versement d'une aide à l'insertion professionnelle pour la durée du contrat de 6929 euros

Enveloppes prévisionnelles 2021

PEC
Jeunes

Région : 9 922

Département : 2 592

Cible Arrondissement de Saint Omer : **186 (répartition 93 ML – 74 PE – 19 Cap emploi)**

PEC tout public : 72 (65 pole emploi – 7 Cap emploi)

Coordonnées

DDETS :

Suivi de la politique de l'emploi et de l'insertion / questions sur la mise en place des contrats d'un point de vue juridique / lien avec les partenaires du Service Public pour l'Emploi

Fabrice Cape

CDET DDETS

fabrice.cape@pas-de-calais.gouv.fr

06-79-71-47-20

Mission Locale

Prescripteur de contrats / Lien avec les employeurs/ orientation des publics / aide à la mise en place du contrat

prise de rdv en ligne avec un conseiller 24h/24h

7j/7j milolib (*même système que doctolib*)

**contact@mission-locale.org
traitement dans les 48h**

tél : 03 21 93 99 00

Pôle emploi

Prescripteur de contrats / Lien avec les employeurs/ orientation des publics / aide à la mise en place du contrat

Cyrille ROMMELAERE

Directeur site de Longuenesse

cyrille.rommelaere@pole-emploi.fr

06-22-82-48-34